

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 07319
Numéro SIREN : 642 034 797
Nom ou dénomination : JLP

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt 36263

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 01-07-2020

N° DE DEPOT : 036263

N° GESTION : 1974B07319

N° SIREN : 642034797

DENOMINATION : JLP

ADRESSE : 22 RUE BEAUREPAIRE 75010 PARIS

MILLESIME : 2018

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS JLP

22 Rue Beaurepaire
75010 PARIS

Capital : 100000 €
Siret : 64203479700018

 Sommaire

1. COMPTES ANNUELS SYNTHETIQUES	1
1.1. Attestation d'Expert Comptable	2
1.2. Bilan	3
1.3. Compte de résultat	5
1.4. Soldes intermédiaires de gestion	6
2. COMPTES ANNUELS DETAILLES	7
2.1. Bilan	8
2.2. Compte de résultat	10
2.3. Soldes intermédiaires de gestion	12
3. LIASSE FISCALE	14
3.1. 2065 – Impôt sur les sociétés	15
3.2. 2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	16
3.3. 2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	22
3.4. Fiche de Calcul 2069M – Crédit d'impôt Mécénat	25
4. ANNEXE FISCALE	32

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS SYNTHETIQUES

 Attestation d'Expert ComptableMISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 06/07/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS JLP relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 32 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	923 818
Chiffre d'affaires	96 237
Résultat net comptable (Bénéfice)	23 443

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 30/04/2019

PIERRE BRAMI

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	10 448,87		10 448,87	10 448,87
Immobilisations corporelles				
Terrains	334 518,39		334 518,39	334 518,39
Constructions	1 036 964,52	582 249,59	454 714,93	485 914,73
Autres immobilisations corporelles	4 183,82	4 183,82		
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	1 300,00		1 300,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 387 415,60	586 433,41	800 982,19	830 881,99
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	18 000,00		18 000,00	
Fournisseurs débiteurs	312,03		312,03	250,89
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 270,77		1 270,77	850,22
Divers				
Disponibilités	100 937,26		100 937,26	111 652,47
Charges constatées d'avance	2 315,48		2 315,48	2 718,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	122 835,54		122 835,54	115 471,58
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 510 251,14	586 433,41	923 817,73	946 353,57

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000,00	100 000,00
Ecart de réévaluation	162 170,84	162 170,84
Réserve légale	42 462,44	42 462,44
Autres réserves	61 364,01	61 364,01
Report à nouveau	131 058,12	109 408,65
Résultat de l'exercice	23 443,48	21 649,47
TOTAL CAPITAUX PROPRES	520 498,89	497 055,41
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	373 561,66	423 867,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	373 561,66	423 867,63
Emprunts et dettes financières diverses	17 787,00	17 634,00
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	594,81	594,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 110,47	7 201,72
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	264,90	
TOTAL DETTES	403 318,84	449 298,16
TOTAL PASSIF	923 817,73	946 353,57

 Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
PRODUITS				
Production vendue	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
Autres produits	0,47			
Total	96 237,79	100,00	94 906,68	100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	23 179,04	24,09	18 659,35	19,66
Total	23 179,04	24,09	18 659,35	19,66
MARGE SUR M/SES & MAT	73 058,75	75,92	76 247,33	80,34
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	4 272,00	4,44	1 636,00	1,72
Amortissements et provisions	31 199,80	32,42	31 199,80	32,87
Autres charges			0,80	
Total	35 471,80	36,86	32 836,60	34,60
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 586,95	39,06	43 410,73	45,74
Charges financières	14 033,47	14,58	15 761,26	16,61
Résultat financier	-14 033,47	-14,58	-15 761,26	-16,61
RESULTAT COURANT	23 553,48	24,47	27 649,47	29,13
Charges exceptionnelles	110,00	0,11	6 000,00	6,32
Résultat exceptionnel	-110,00	-0,11	-6 000,00	-6,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 443,48	24,36	21 649,47	22,81

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
MARGE DE PRODUCTION	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
Autres achats et charges externes	23 179,04	24,09	18 659,35	19,66
VALEUR AJOUTEE	73 058,28	75,91	76 247,33	80,34
Impôts, taxes et verst assimilés	4 272,00	4,44	1 636,00	1,72
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	68 786,28	71,48	74 611,33	78,62
Autres produits	0,47			
Dot. amortissements et provisions	31 199,80	32,42	31 199,80	32,87
Autres charges			0,80	
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 586,95	39,06	43 410,73	45,74
Charges financières	14 033,47	14,58	15 761,26	16,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	23 553,48	24,47	27 649,47	29,13
Charges exceptionnelles	110,00	0,11	6 000,00	6,32
Résultat exceptionnel	-110,00	-0,11	-6 000,00	-6,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 443,48	24,36	21 649,47	22,81

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS DETAILLES

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
207000 – FONDS COMMERCIAL	10 448,87		10 448,87	10 448,87
Fonds commercial	10 448,87		10 448,87	10 448,87
Immobilisations corporelles				
211000 – TERRAINS	334 518,39		334 518,39	334 518,39
Terrains	334 518,39		334 518,39	334 518,39
213100 – BATIMENTS	928 144,34		928 144,34	928 144,34
213500 – INSTALLATIONS GENERALES	108 820,18		108 820,18	108 820,18
281310 – AMORT.CONSTRUCTION		489 599,41	-489 599,41	-469 199,61
281350 – AMORT.AGENC.CONSTRUCT.		92 650,18	-92 650,18	-81 850,18
Constructions	1 036 964,52	582 249,59	454 714,93	485 914,73
218100 – INSTAL./AGENC.DIVERS	4 183,82		4 183,82	4 183,82
281810 – AMORT.AG.CONS.DIVERSES		4 183,82	-4 183,82	-4 183,82
Autres immobilisations corporelles	4 183,82	4 183,82		
Immobilisations financières				
275000 – DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	1 300,00		1 300,00	
Autres immobilisations financières	1 300,00		1 300,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 387 415,60	586 433,41	800 982,19	830 881,99
Stocks				
Créances				
411100 – CLIENTS COLLECTIFS	18 000,00		18 000,00	
Clients et comptes rattachés	18 000,00		18 000,00	
401100 – FOURNISSEURS COLLECTIFS	312,03		312,03	250,89
Fournisseurs débiteurs	312,03		312,03	250,89
445661 – TVA DEDUCT.S/ACHATS	418,77		418,77	158,40
445670 – CREDIT DE TVA	100,00		100,00	
445860 – TVA S/FACT.NON PARVENUES	752,00		752,00	691,82
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 270,77		1 270,77	850,22
Divers				
512910 – HSBC	100 937,26		100 937,26	111 652,47
Disponibilités	100 937,26		100 937,26	111 652,47
486000 – CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	2 315,48		2 315,48	2 718,00
Charges constatées d'avance	2 315,48		2 315,48	2 718,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	122 835,54		122 835,54	115 471,58
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 510 251,14	586 433,41	923 817,73	946 353,57

Bilan

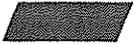
	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
101300 – CAPITAL APPELE VERSE	100 000,00	100 000,00
Capital social ou individuel	100 000,00	100 000,00
105200 – ECARTS REEVALUATION LIBRE	162 170,84	162 170,84
Ecart de réévaluation	162 170,84	162 170,84
106110 – RESERVE LEGALE PROP.DITE	42 462,44	42 462,44
Réserve légale	42 462,44	42 462,44
106800 – AUTRES RESERVES	61 364,01	61 364,01
Autres réserves	61 364,01	61 364,01
110000 – REPORT A NOUVEAU	131 058,12	109 408,65
Report à nouveau	131 058,12	109 408,65
Résultat de l'exercice	23 443,48	21 649,47
TOTAL CAPITAUX PROPRES	520 498,89	497 055,41
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
164110 – EMPRUNT I(LT)ETAB.CREDIT	373 561,66	423 867,63
Emprunts	373 561,66	423 867,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	373 561,66	423 867,63
165000 – DEPOTS & CAUTIONMT.RECUS	17 787,00	17 634,00
Emprunts et dettes financières diverses	17 787,00	17 634,00
455102 – CT CT LEWKOWICZ LILIANE	594,81	594,81
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	594,81	594,81
401100 – FOURNISSEURS COLLECTIFS	6 598,44	3 050,82
408100 – FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 512,03	4 150,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 110,47	7 201,72
Dettes fiscales et sociales		
467400 – ETUDES ET CONSEILS	264,90	
Autres dettes	264,90	
TOTAL DETTES	403 318,84	449 298,16
TOTAL PASSIF	923 817,73	946 353,57

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
PRODUITS				
708820 – REFAC.LOYER FRANCE CROCO	29 631,20	30,79	29 631,20	31,22
708825 – REFAC.CHARGES FRANCE CROCO	4 456,56	4,63	3 739,00	3,94
708830 – REFAC. LOYER FASHION BEL AIR	42 149,56	43,80	41 536,48	43,77
708835 – REFAC. CHARGES FASHION BEL AIR	2 000,00	2,08	2 000,00	2,11
708840 – LOYER FAISANDERIE	18 000,00	18,70	18 000,00	18,97
Production vendue	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
758000 – PRODUITS DIV.GESTION COUR	0,47			
Autres produits	0,47			
Total	96 237,79	100,00	94 906,68	100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT				
606110 – FOURNITURES ELECTRICITE	1 021,55	1,06	598,28	0,63
606140 – FOURNITURES CARBURANT			209,08	0,22
606400 – FOURNIT.ADMINISTRATIVES			-166,32	-0,18
614000 – CHARGES LOCATIVES	8 330,60	8,66	9 497,59	10,01
614100 – CHARGES FAISANDERIE	3 022,34	3,14		
615200 – ENTRETIEN IMMOBILIER	848,60	0,88		
616000 – PRIMES D'ASSURANCES	324,00	0,34	1 186,66	1,25
622600 – HONORAIRES	4 292,82	4,46	3 114,75	3,28
622610 – HONORAIRES EXPERT COMPT.	3 750,00	3,90	2 750,00	2,90
622700 – FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	110,00	0,11		
626100 – FRAIS TELECOMMUNICATION	762,49	0,79	753,71	0,79
627800 – SERVICES BANCAIRES	716,64	0,74	715,60	0,75
Autres achats & charges externes	23 179,04	24,09	18 659,35	19,66
Total	23 179,04	24,09	18 659,35	19,66
MARGE SUR M/SES & MAT				
	73 058,75	75,92	76 247,33	80,34
CHARGES				
635110 – CFE	282,00	0,29	269,00	0,28
635120 – TAXES FONCIERES	1 913,00	1,99	1 367,00	1,44
635130 – TAXE HABITATION	2 077,00	2,16		
Impôts, taxes et vers. assim.	4 272,00	4,44	1 636,00	1,72
681120 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	31 199,80	32,42	31 199,80	32,87
Amortissements et provisions	31 199,80	32,42	31 199,80	32,87
658000 – CHARGES DIV.GEST.COURANTE			0,80	
Autres charges			0,80	
Total	35 471,80	36,86	32 836,60	34,60
RESULTAT D'EXPLOITATION				
	37 586,95	39,06	43 410,73	45,74
661160 – INTERETS EMPRUNTS & DETTES	14 033,47	14,58	15 761,26	16,61
Charges financières	14 033,47	14,58	15 761,26	16,61
Résultat financier	-14 033,47	-14,58	-15 761,26	-16,61
RESULTAT COURANT				
	23 553,48	24,47	27 649,47	29,13
671200 – PENALITES ET AMENDES	110,00	0,11		
678800 – CHARGES EXCEP.DIVERSES			6 000,00	6,32

 Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
Charges exceptionnelles	110,00	0,11	6 000,00	6,32
Résultat exceptionnel	-110,00	-0,11	-6 000,00	-6,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 443,48	24,36	21 649,47	22,81

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
708820 – REFAC. LOYER FRANCE CROCO	29 631,20	30,79	29 631,20	31,22
708825 – REFAC. CHARGES FRANCE CROCO	4 456,56	4,63	3 739,00	3,94
708830 – REFACT. LOYER FASHION BEL AIR	42 149,56	43,80	41 536,48	43,77
708835 – REFACT. CHARGES FASHION BEL AIR	2 000,00	2,08	2 000,00	2,11
708840 – LOYER FAISANDERIE	18 000,00	18,70	18 000,00	18,97
Production vendue	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
MARGE DE PRODUCTION	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	96 237,32	100,00	94 906,68	100,00
606110 – FOURNITURES ELECTRICITE	1 021,55	1,06	598,28	0,63
606140 – FOURNITURES CARBURANT			209,08	0,22
606400 – FOURNIT. ADMINISTRATIVES			-166,32	-0,18
614000 – CHARGES LOCATIVES	8 330,60	8,66	9 497,59	10,01
614100 – CHARGES FAISANDERIE	3 022,34	3,14		
615200 – ENTRETIEN IMMOBILIER	848,60	0,88		
616000 – PRIMES D'ASSURANCES	324,00	0,34	1 186,66	1,25
622600 – HONORAIRES	4 292,82	4,46	3 114,75	3,28
622610 – HONORAIRES EXPERT COMPT.	3 750,00	3,90	2 750,00	2,90
622700 – FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	110,00	0,11		
626100 – FRAIS TELECOMMUNICATION	762,49	0,79	753,71	0,79
627800 – SERVICES BANCAIRES	716,64	0,74	715,60	0,75
Autres achats et charges externes	23 179,04	24,09	18 659,35	19,66
VALEUR AJOUTEE	73 058,28	75,91	76 247,33	80,34
635110 – CFE	282,00	0,29	269,00	0,28
635120 – TAXES FONCIERES	1 913,00	1,99	1 367,00	1,44
635130 – TAXE HABITATION	2 077,00	2,16		
Impôts, taxes et verst assimilés	4 272,00	4,44	1 636,00	1,72
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	68 786,28	71,48	74 611,33	78,62
758000 – PRODUITS DIV. GESTION COUR	0,47			
Autres produits	0,47			
681120 – DOT. AMORT. IMMO. CORPOR.	31 199,80	32,42	31 199,80	32,87
Dot. amortissements et provisions	31 199,80	32,42	31 199,80	32,87
658000 – CHARGES DIV. GEST. COURANTE			0,80	
Autres charges			0,80	
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 586,95	39,06	43 410,73	45,74
661160 – INTERETS EMPRUNTS & DETTES	14 033,47	14,58	15 761,26	16,61
Charges financières	14 033,47	14,58	15 761,26	16,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	23 553,48	24,47	27 649,47	29,13

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
671200 – PENALITES ET AMENDES	110,00	0,11		
678800 – CHARGES EXCEP.DIVERSES			6 000,00	6,32
Charges exceptionnelles	110,00	0,11	6 000,00	6,32
Résultat exceptionnel	-110,00	-0,11	-6 000,00	-6,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 443,48	24,36	21 649,47	22,81

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

LIASSE FISCALE

2065 – Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065-SD 2019
Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le 31/12/2018
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/> Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société		Adresse du siège social
SAS JLP		
SIRET 6 4 2 0 3 4 7 9 7 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement:
22 Rue Beaurepaire		
75010 PARIS		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère		
		SIRET
B ACTIVITE		
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cocher la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 28% <input type="checkbox"/>
	Bénéfice imposable à 15% <input type="checkbox"/> 0	Déficit <input type="checkbox"/> 0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="checkbox"/>
	PV à long terme imposables à 19% <input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>
		PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>
		PV exonérées art. 238 quinquies <input type="checkbox"/>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdécies <input type="checkbox"/>
Zones franches d'activités art. 44 quaterdécies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs art. 44 terdécies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)		
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% <input type="checkbox"/>		
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4		
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>		
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		
G COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé Cegid Expert Comptabilité		
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>		
Nom, adresse, téléphone, Télécopie		
- du comptable : SARL CEEC		
32 rue AMPERE 75017 PARIS		
- du conseil : TEL :		
- du CGA ou du viseur conventionné : TEL :		
- N° d'agrément :		

Cegid Group

2033A – Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JLP			Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise 22 Rue Beaurepaire 75010 PARIS							
Numéro SIRET* 6 4 2 0 3 4 7 9 7 0 0 0 1 8							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12				
			Exercice N clos le 31/12/2018				
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilités incorporelles	Fonds commercial*	010	10 448	012	10 448	
		Autres*	014		016		
	Immobilités corporelles*		028	1 375 666	030	586 433	789 233
	Immobilités financières* (1)		040	1 300	042		1 300
	Total I (5)		044	1 387 415	048	586 433	800 982
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	18 000	070		18 000
		Autres* (3)	072	1 582	074		1 582
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	100 937	086		100 937
	Charges constatées d'avance *		092	2 315	094		2 315
	Total II		096	122 835	098		122 835
	Total général (I + II)		110	1 510 251	112	586 433	923 817
PASSIF					Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			100 000	
	Écarts de réévaluation		124			162 170	
	Réserve légale		126			42 462	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131			61 364	
	Report à nouveau		134			131 058	
	Résultat de l'exercice		136			23 443	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			520 498	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			391 348	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			11 110	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	594		859	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			403 318		
Total général (I + II + III)		180			923 817		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	321 466	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 300	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations réalisées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 192 septies A du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS JLP		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
			dont export			
	Production vendue	biens services*	et livraisons	215	214	
			intracommunautaires	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T V A. (I)				232	96 237	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	23 179
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	282
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	31 199
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		
				260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	58 650	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	37 586	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	14 033
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347			110
			348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	23 443	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reportez le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2	312	23 443
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	110
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. series)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 series A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992	
	Dont : Créance due au report en arrière du déficit				346	350
	Dont : Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2				352	23 553
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356	
	Déficits antérieurs reportables * 382 413 dont imputés sur le résultat				360	23 553
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2				370	372	

 Charges et produits sur exercices antérieurs

SAS JLP

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ?

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <p>biens</p> <p>services</p> </div> </div>				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

2033C – Immobilisations – Amortissements – Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 448	402		404		406		406	10 448		
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	334 518	422		424		426		426	334 518		
	Constructions	430	1 036 964	432		434		436		436	1 036 964		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales, agencements divers	450	4 183	452		454		456		456	4 183		
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480		482	1 300	484		486		486	1 300		
TOTAL		490	1 386 115	492	1 300	494		496		496	1 387 415		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		506			
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520	551 049	522	31 199	524		526		526	582 249		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 183	542		544		546		546	4 183		
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566			
TOTAL		570	555 233	572	31 199	574		576		576	586 433		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	1	2	3	4	5	6	7	8					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD
(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	64203479700018
SAS JLP 22 Rue Beaurepaire 75010 PARIS	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiaire du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20

2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt (1)	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) (2)	% de droits détenus dans la société (3)	Quote-part du crédit d'impôt (1) - (2) X (3)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt (1)	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) (2)	% de droits détenus dans la société (3)	Quote-part du crédit d'impôt (1) - (2) X (3)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16
Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue


2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFi) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Fiche de Calcul 2069M – Crédit d'impôt Mécénat

2069-M-FC-SD
(2019)DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou anné¹

Dénomination de l'entreprise	SAS JLP
Adresse	22 Rue Beaurepaire 75010 PARIS
N° Siren	642034797

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	96 237	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	481
----------------------------------	---	--------	---	---	-----

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes	3	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen 2	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	481

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

2033D – Relevé des provisions– Amortissements dérogatoires– Déficits reportables

DGFiP N° 2033-D 2019

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies Avis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS JLP</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immob. incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agen- cements amén. div	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
TOTAL	770	775	780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	3 82 413	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	
Déficits imputés		983	23 553	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	
Déficits reportables		984	358 859		
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870	358 859		
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*					380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 15 647
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 2 988
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JLP		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel			376
Dont apprentis			657
Dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			119
Refacturations de frais insérés au compte de transfert de charges			105
		TOTAL 1	106
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Variation positive des stocks			111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
		TOTAL 2	144
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150
		TOTAL 3	152
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022
Effectifs au sens de la CVAE			023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026
Période de référence	024		160
Date de cessation			186

Cepil Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

2033F – Composition du capital social

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe III au C*011)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
2

N° de dépôt

Neant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 64203479700018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JLP

ADRESSE (voie) 22 Rue Beaurepaire

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique LEWKOWICZ Prénom(s) DAN
 Nom marital % de détention 33.34 Nb de parts ou actions 3 334
 Naissance : Date 16121970 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique LEWKOWICZ Prénom(s) KARINE
 Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 3 333
 Naissance : Date 26031973 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

Cegid Group

2033F – Composition du capital social

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe II au C/G1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 (1)
2

N° de dépôt

Neant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 64203479700018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JLP

ADRESSE (voie) 22 Rue Beaurepaire

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique LEWKOWICZ Prénom(s) KATIA

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 3 333

Naissance : Date 26/03/1973 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

Cegid Group

2033G – Filiales et participations

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au CG11)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 64203479700018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JLP

ADRESSE (voie) 22 Rue Beaurepaire

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

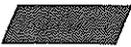
Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE FISCALE

 Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS JLP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 923 818 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 443 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Coût d'entrée des immobilisations :

Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles/corporelles : Charges Immobilisations

Amortissements des immobilisations corporelles :

- Amortissement linéaire
- Amortissement dégressif fiscal
- Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

 Annexe Abrégée

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial	10 449			10 449
Immobilisations incorporelles (I)	10 449			10 449
Terrains	334 518			334 518
Constructions	1 036 965			1 036 965
Installations techniques matériels et outillages				
Installations générales agencements divers	4 184			4 184
Immobilisations corporelles (II)	1 375 667			1 375 667
Immobilisations financières (III)		1 300		1 300
Total général (I + II + III)	1 386 116	1 300		1 387 416

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	10 448
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 449

Annexe Abrégée

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	10 à 50 ans	551 050	31 200		582 250
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations générales agencements divers	10 ans	4 184			4 184
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Total immobilisations corporelles (II)		555 234	31 200		586 433
Total général (I + II)		555 234	31 200		586 433

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 300		1 300
Créances de l'actif circulant	19 583	19 583	
Charges constatées d'avance	2 315	2 315	

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 315		
Total	2 315		

 Annexe Abrégée

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	391 349	69 882	289 623	31 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 110	11 110		
Autres dettes	860	860		
Produits constatés d'avance				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 512
Total	4 512

JLP
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 22, rue Beaurepaire
75010 PARIS
642 034 797 RCS PARIS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MAI 2019

Le 31 Mai 2019, à 14 heures, les associés de la Société JLP se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 15 mai 2019.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établie une feuille de présence signée par les associés présents.

LEWKOWICZ Karine préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

LEWKOWICZ Katia et LEWKOWICZ Dan présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par LEWKOWICZ Dan.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.000 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions présentés par des associés ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018;



- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23.443 euros de la manière suivante :

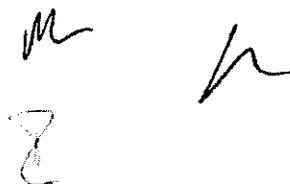
Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 23.443 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 23.443 euros
- Solde du report à nouveau, soit 154.501 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIÈME RÉOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION - FORMALITÉS

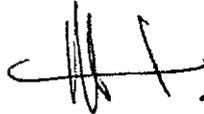
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
LEWKOWICZ Karine



Le Secrétaire
LEWKOWICZ Dan



Les Scrutateurs
LEWKOWICZ Katia



LEWKOWICZ Dan

